



**S.I.L.C.E.N.**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL à VOCATION MULTIPLE pour l'Équipement et l'Aménagement du  
Territoire des Cantons de LEVENS, CONTES, L'ESCARÈNE et NICE  
6, Rue Xavier de Maistre - 06100 NICE ☎ 04 93 84 80 26 📠 04 93 98 95 00 ✉ silcen@wanadoo.fr

## SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Rapport relatif au Prix et à la Qualité  
du Service Public d'Assainissement  
Non Collectif  
(S.P.A.N.C.)

**Exercice 2018**

*Présenté conformément à l'article L.2224-5  
du Code Général des Collectivités Territoriales  
et du Décret du 2 Mai 2007*



## SOMMAIRE

1) Caractérisation technique du service.....	3
1.1) Organisation administrative du service.....	3
1.2) Estimation de la Population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0).....	3
1.3) Mode de gestion du service.....	3
1.4) Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT).....	4
1.5) Activité du service.....	4
1.6) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur descriptif D302.0).....	5
2) Indicateurs de performance.....	6
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3).....	6
3) Tarification de l'assainissement non collectif.....	6
3.1) Fixation des tarifs en vigueur.....	6
4) Bilan Financier - Compte Administratif 2014.....	7
4.1) Exploitation.....	7
4.2) Investissement.....	8
5) Etat du parc d'installation d'assainissement non collectif par Commune.....	9
5.1) Bilan.....	9

**Indicateurs applicables en assainissement non collectif**  
**à fournir dans le cadre du SISPEA**

**Indicateurs descriptifs :**

**D301.0** : évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif

**D302.0** : indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

**Indicateurs de performance :**

**P301.3** : taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

**1) Caractérisation technique du service**

**1.1) Organisation administrative du service**

Le SILCEN regroupe les communes de Bendejun, Berre-les-Alpes, Blausasc, Cantaron, Castagniers, Châteauneuf-Villevieille, Coaraze, Contes, Drap, Duranus, l'Escarène, Luceram, Peille, Peillon et Touet-de-l'Escarène.

Parmi elles, les communes ayant transféré leur compétence Assainissement Non Collectif sont les communes de Bendejun, Berre-les-Alpes, Blausasc, Cantaron, Châteauneuf-Villevieille, Coaraze, Contes, Drap, l'Escarène, Luceram, Peille, Peillon et Touet-de-l'Escarène.

Le SPANC regroupe donc 13 communes.

**1.2) Estimation de la Population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0)**

Nombre d'habitants desservis : environ 8 500 habitants.

Nombre d'installations d'assainissement non collectif : 3 518 installations.

**1.3) Mode de gestion du service**

Le service est géré en régie.

Le nombre d'agents en régie directe est de 4, représentant environ 4/5<sup>ème</sup> d'équivalent temps plein.

#### 1.4) Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT)

Pour les immeubles non raccordés au réseau public de collecte, le service assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Cette mission consiste :

1° Dans le cas des installations neuves ou à réhabiliter, en un examen préalable de la conception joint, s'il y a lieu, à tout dépôt de demande de permis de construire ou d'aménager et en une vérification de l'exécution. A l'issue du contrôle, le service établit un document qui évalue la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires ;

2° Dans le cas des autres installations, en une vérification du fonctionnement et de l'entretien. A l'issue du contrôle, le service établit un document précisant les travaux à réaliser pour éliminer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement.

Les modalités d'exécution de la mission de contrôle, les critères d'évaluation de la conformité, les critères d'évaluation des dangers pour la santé et des risques de pollution de l'environnement, ainsi que le contenu du document remis au propriétaire à l'issue du contrôle sont définis par un arrêté des ministres chargés de l'intérieur, de la santé, de l'environnement et du logement.

Le service détermine la date à laquelle il procède au contrôle des installations d'assainissement non collectif ; il effectue ce contrôle au plus tard le 31 décembre 2012, puis selon une périodicité qui ne peut pas excéder dix ans.

Ce contrôle sera réalisé avec une périodicité de 10 ans.

#### 1.5) Activités du service

Nombre d'opérations effectuées dans le cadre du service :

Prestation		2017	2018	Variation
Contrôle des installations	Contrôle de conception et d'implantation d'installations nouvelles	31	40	+ 22.5%
	Contrôle de conception et d'implantation d'installations réhabilitées	23	29	+ 20%
	Contrôle de réalisation d'installations nouvelles	15	10	-33.3%
	Contrôle de réalisation d'installations réhabilitées	19	17	-11.7%
	Diagnostic de l'existant	101	94	-7.4%
	Contrôle de bon fonctionnement	20	0	- 100 %

Dans l'ensemble, l'activité du service a baissé d'environ 10 % entre 2017 et 2018.

Les contrôles de bon fonctionnement n'ont pas été réalisés cette année puisque, pour rappel, ils sont réalisés 10 ans après le contrôle de diagnostic initial. Les prochains seront réalisés sur la commune de Touet de L'Escarene.

**1.6) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur descriptif D302.0)**

		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A. - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	non	20	0
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	oui	20	20
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	oui	30	30
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	oui	30	30
B. - Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	non	10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	non	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	non	10	0
<b>TOTAL</b>			<b>140</b>	<b>80</b>

Le règlement du service public d'assainissement non collectif du SILCEN a été modifié et approuvé par délibération en date du 2 décembre 2014.

## 2) Indicateurs de performance

### *Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3)*

*Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.*

	2017	2018	Variation
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée	1303	1328	+25
Nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en place du service	3023	3037	+14
Taux de conformité [%]	43.10%	43.7%	+ 0.6%

## 3) Tarification de l'assainissement non collectif

### *3.1) Fixation des tarifs en vigueur*

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Délibération en date du 29 Mars 2016	Objet
130,00€ HT	Contrôle de conception et d'implantation d'installation nouvelle ou réhabilitée
130,00€ HT	Contrôle de réalisation d'installation nouvelle ou réhabilitée
130,00€ HT	Contrôle de bon fonctionnement
130,00€ HT	Contrôle de diagnostic d'installation existante
65,00€ HT	Contrôle d'implantation uniquement (cas des piscines, abris de jardin, garages, .....)
65,00€ HT	Contrôle de conception et d'implantation d'installation nouvelle ou réhabilitée dans le cas de demande de pièces complémentaires restées sans suite (instruction inachevée)

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA à 10% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## 4) Bilan financier - Compte Administratif 2018

### 4.1) Exploitation

S.I.L.C.E.N. - 06 - Budget SPANC	CA 2018
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

#### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	10 350,00	7 995,74	0,00	0,00	2 354,26
012	Charg. pers. et frais assimilés	25 850,00	22 253,99	0,00	0,00	3 596,01
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	4 231,25	3 491,97	0,00	0,00	739,28
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>40 431,25</b>	<b>33 741,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 689,55</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
68	Dotations aux amortissements (2)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00				
	<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>40 731,25</b>	<b>33 741,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 989,55</b>
023	Virement à la sect* d'investis. (4)	5 793,36				
042	Opérations d'ordre entre section (4)	2 198,90	2 198,90			0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>7 992,26</b>	<b>2 198,90</b>			<b>5 793,36</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>48 723,51</b>	<b>35 940,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 782,91</b>
	<b>Pour information</b>					
	<b>D002 Déficit d'exploitation reporté de 2017</b>	<b>80 768,96</b>				

#### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	50 000,00	1 408,00	0,00	0,00	48 592,00
75	Autres produits gestion courante	79 492,47	25 740,00	0,00	0,00	53 752,47
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>129 492,47</b>	<b>27 148,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>102 344,47</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (2)	0,00	0,00			0,00
	<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>129 492,47</b>	<b>27 148,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>102 344,47</b>
042	Opérations d'ordre entre section (4)	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (4)	0,00	0,00			0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>129 492,47</b>	<b>27 148,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>102 344,47</b>
	<b>Pour information</b>					
	<b>R002 Excédent d'exploitation reporté de 2017</b>	<b>0,00</b>				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la règle applique le régime des provisions serré-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 40.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

Le résultat de l'exercice 2018 pour la section d'exploitation présente un déficit de de 8 792,60 €.

## 4.2) Investissement

S.I.L.C.E.N. - 06 - Budget SPANC	CA 2018
----------------------------------	---------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 198,90	0,00	0,00	2 198,90
22	Immo. reçues en affect ou concés	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>2 198,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 198,90</b>
18	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues invest	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 198,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 198,90</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 198,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 198,90</b>
	<b>Pour information</b> D001 Déficit d'investissement reporté de 2017	5 793,36			

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immo. reçues en affect ou concés	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
18	Compte de liaison (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonct. (2)	5 793,36			
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	2 198,90	2 198,90		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>7 992,26</b>	<b>2 198,90</b>		<b>5 793,36</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>7 992,26</b>	<b>2 198,90</b>	<b>0,00</b>	<b>5 793,36</b>
	<b>Pour information</b> R001 Excédent d'investissement reporté de 2017	0,00			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation innale en espèces au profit d'un service public non personnalisé gérée crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7)

(5) Le compte 100 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

Le résultat de l'exercice 2018 pour la section d'investissement dégage un excédent de 2 198,90 €.

## 5) Etat du parc d'installation d'assainissement non collectif par Commune

### 5.1) Bilan

L'état d'avancement du diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes est récapitulé dans le tableau ci-après :

	BENDEJUN	BERRE LES ALPES	BLAUSASC	CANTARON	CHATEAUNEU VILLEVEITILLE	COARAZE	CONTES	DRAP	L'ESCARENE	LUCERAM	PEILLE	PEILLON	TOUET DE L'ESCARENE	TOTAL
Installations d'assainissement non collectif recensées	64	416	176	263	109	72	754	209	342	311	680	82	48	3526
Installations d'assainissement non collectif contrôlées	56	327	155	260	97	19	666	188	314	285	560	76	34	3037
Réhabilitation inutile	28	163	58	116	51	7	281	64	134	101	273	39	13	1328
Réhabilitation Différée	6	81	82	91	26	11	235	91	106	107	197	27	4	1064
Réhabilitation Urgente	22	83	15	53	20	1	150	33	74	77	90	10	17	645
Diagnostic non réalisé	8	89	23	3	12	53	78	29	28	26	120	6	14	489

A ce jour, environ 86.13 % des installations d'assainissement non collectif recensées sur le périmètre du SILCEN ont fait l'objet d'un contrôle de diagnostic.

21.2 % des installations contrôlées portent atteinte à la salubrité publique et à la sécurité des personnes. Ces installations devront faire l'objet de travaux de réhabilitation d'urgence.

78,8% ne créent pas de risques environnementaux, sanitaires ou de nuisances.



